

Le féminisme économique et social

Propos d'un paysan

Jules Dubrac

27 juillet 1912

Je m'étais bien promis de conclure ma controverse avec Dubrac par le dernier article donné par moi au *Libertaire*, mais le copain revient à la charge, et à toute force il veut ajouter, en faveur de sa thèse d'ailleurs originale, quelques arguments de plus.

Voici sa babillarde :

Dans votre dernier article, père Barbassou, vous dites que le féminisme que je pour améliorer le sort de la femme, je ne veux pas attendre que la Révolution Sociale soit faite. Si je vais vite en féminisme, c'est-à-dire en éducation féminine, c'est pour remplacer la vieille résignation de la femme, par un bon esprit de revendication.

Je reconnais donc que la situation que créera la participation de la femme aux emplois jusqu'ici réservés à l'homme et d'égalité de rétribution entre les deux sexes ne sera que transitoire mais cette situation sociale et morale nouvelle toute transitoire qu'elle doive être, n'en est pas moins nécessaire pour faciliter, préparer et rendre plus rapide et plus complète la Révolution Sociale.

Car, il est toujours à craindre, malgré vos doutes optimistes, qu'avec la résignation féminine, le prolétariat masculin ne fasse la Révolution à son profit exclusif. Dans des récentes grèves, les militants ont convoqué les femmes dans les réunions afin que le mouvement gréviste ait l'appui des femmes — ce qui est très bien, je le reconnais — mais à ces réunions dirigées par des hommes on n'a pas dit un mot en faveur de l'émancipation de la femme, en faveur de l'égalité des sexes.

Cela me rappelle involontairement les réunions des bourgeois en 1789-1793. Eux aussi parlaient aux ouvriers convoqués à leurs comices d'émancipation commune, d'égalité devant la loi mais jamais d'égalité entre l'ouvrier et le patron, d'émancipation du travailleur du joug patronal.

Jugez si, dans ces conditions, il n'est pas urgent pour notre féminisme d'être très énergique, au point de paraître outrancier.

Un mot au sujet de la communauté d'acquêts qui est le cas général des ménagères, ouvriers et paysans. Vous oubliez, Barbassou, qu'il n'y a là qu'une apparence. Pendant la durée de la communauté, le mari est le maître absolu, l'unique administrateur des biens communs qu'il peut hypothéquer ou aliéner à sa guise.

Vous semblez hésiter entre les deux solutions, un peu extrêmes, il est vrai : la femme travaillant dehors ou restant enfermée au foyer.

Et en faveur de la deuxième solution vous dites que la femme restant au foyer, si elle travaille n'est pas une entretenue et ne saurait être considérée en aucun point comme inférieure à l'homme.

Pourtant en réfléchissant on voit que cette ménagère est vis-à-vis de son mari dans la situation d'une salariée vis-à-vis de son patron.

D'abord parce qu'elle travaille pour son mari, parce qu'elle fait sa soupe, repasse ses hardes et cire ses souliers.

Ensuite, parce que pour ce travail fait pour son mari, elle reçoit de ce dernier, en plus de la nourriture, l'argent que celui-ci veut bien lui donner.

De ces deux faits, il résulte que la femme restant au foyer est la salariée du mari, la servante du mari. Donc, la ménagère de Proudhon est une servante.

La femme riche qui échappe aux travaux du ménage, grâce à ses domestiques à gages, n'est pas une servante : elle est une entretenue. Le dilemme de Proudhon modernisé est donc, je le répète : servante ou entretenue.

Le seul moyen pour la femme d'échapper à ce dilemme, et moralement il faut qu'elle y échappe, c'est de travailler dehors en laissant à des professionnelles spécialistes tous les travaux du ménage : cuisine, blanchissage, raccommodage, etc.

Il n'y a certes pas autant d'humiliation pour elle de recevoir son salaire d'un patron plus ou moins anonyme, ou d'une quelconque administration, que d'un homme dont elle cirera les souliers et qui sera son maître avec droit de vie et de mort sur elle, si elle veut disposer d'un peu de son cœur.

Dans ce dernier cas, c'est pour la ménagère : la soumission, l'obéissance au mari et, comme conséquence, la servitude personnelle et corporelle. Voilà pour la femme attachée au foyer, situation encore pire que celle du serf attaché à la glèbe, qui n'était attaché qu'à la propriété et non à la personne de son maître, lequel n'avait pas, il est vrai, le droit de quitter les terres du seigneur pour en cultiver d'autres, mais qui du moins n'était pas obligé de subir les caprices personnels de ce seigneur ; tandis que la ménagère attachée au foyer, dans son état de soumission et d'assujettissement vis-à-vis de son mari, seul dispensateur de l'argent, est obligée de donner à ce maître du foyer toute sa personne.

Vous voyez, père Barbassou, l'urgence qu'il y a à ce que la femme travaille dehors, ce qui la rendra l'égale de l'homme, ce qui réalisera l'équivalence économique des sexes, ainsi que l'émancipation intégrale de notre compagne.

Quant aux conséquences économiques de ce fait, elles seront immenses. Les femmes travaillant, les hommes travailleront moitié moins : diminution par moitié des heures de travail. Cette transformation transitoire hâtera singulièrement la transformation définitive.

Un mot maintenant au sujet du droit de vote des femmes que vous avez déconseillé dans votre dernier article. Je partage vos idées sur le bulletin de vote et ses conséquences politiques qui, comme vous le dites si bien, sont illusoires. Le sexe masculin n'a rien à en attendre. Sur ce point, je suis de votre avis, mais permettez-moi d'envisager la question spéciale du vote des femmes sous un point de vue encore plus spécial. Ce point de vue n'est pas politique, mais au contraire moral et c'est pour cela qu'il faut en parler ; je peux bien répéter après Yvetot que si les politiciens et les pouvoirs publics méprisent la femme, c'est qu'elle n'est pas électeur.

Les électeurs sont roulés, c'est entendu ; mais enfin on a pour eux des ménagements et de la considération. Or, que demandons-nous pour la femme comme minimum ? C'est qu'au lieu de la traiter comme quantité négligeable, on ait pour elle de la considération. Pourquoi les masses vulgaires regardent-elles la femme comme un être inférieur ? C'est parce qu'elle est privée de droits politiques, et pour les hommes vulgaires être privé de ses droits politiques signifie être un incapable.

En conséquence, si le droit de vote était accordé aux femmes, non seulement l'opinion publique les considérerait comme des personnes capables, ayant les mêmes droits que les hommes, mais les femmes aussi se considéreraient mieux entre elles et gagneraient en dignité et en énergie émancipatrice.

Donc la thèse abstraite de la conséquence purement morale du droit de vote des femmes pour stimuler et exciter la conscience féminine, c'est-à-dire faire de la femme un être actif et fier, au lieu de l'être soumis et résigné qu'elle est aujourd'hui, mérite d'être exposée.

Pour finir, un mot sur certains hommes qui, au lieu de combattre le féminisme comme une doctrine subversive et révolutionnaire, brisant les bases de la famille, disent en souriant que c'est une futilité. Ils ressemblent à ces bourgeois libéraux et vaguement socialisants, qui disent que les théories révolutionnaires sont aussi des futilités, tout au plus des dissertations bonnes pour des gens qui ont du temps à perdre. Eux en effet n'ont rien à y gagner. Il en est de même des hommes sottement égoïstes qui croient n'avoir rien à gagner au triomphe de la cause féministe. Mais demandez-le à l'éternelle sacrifiée, à l'esclave du foyer, à la « Cendrillon moderne », suivant la juste expression de Tran ; expliquez-lui que le féminisme lui donnera la liberté et le bonheur et si elle commence à se débarrasser des voiles d'un passé formidable de misère et d'asservissement, vous verrez ce qu'elle vous répondra.

Jules Dubrac.

Pour copie conforme :
Le Père Barbassou.

Bibliothèque anarchiste

Jules Dubrac
Le féminisme économique et social
Propos d'un paysan
27 juillet 1912

extrait le 22 août 2026 du *Libertaire* du 27 juillet 1912

bibliotheque-anarchiste.com